

Personne porteuse du VIH recevant un traitement équilibré, information pour les patients

Fiche d'information sur la protection contre les maladies infectieuses élaborée par des médecins épidémiologistes

Pourquoi recevez-vous ces informations ?

Vous êtes porteur (-euse) d'une infection par le VIH traitée aux antirétroviraux et votre médecin estime que le traitement est équilibré. Un traitement équilibré signifie que :

- La charge virale dans votre sang doit être constamment indétectable.
- Vous prenez régulièrement les médicaments prescrits.
- Vous vous rendez régulièrement au contrôle de charge viral et à vos séances de traitement, généralement 2 à 4 fois par an ou le nombre de fois prescrites par votre médecin.

Qu'est-ce que le VIH ?

Le VIH est un virus qui affecte le système immunitaire. Il existe aujourd'hui, des médicaments qui, s'ils sont pris comme il le faut, diminuent le taux de virus dans le système et font qu'une personne porteuse du VIH peut vivre longtemps en bonne santé. Lorsqu'une personne porte une infection par le VIH et reçoit un traitement équilibré, il n'existe aucun risque de transmission lors de contact sexuel. Une infection par le VIH ne peut-être guérie car, même si vous suivez un traitement adéquat, le virus ne quitte pas le corps.

Comment se transmet le VIH ?

La plupart des personnes atteintes du VIH ont été contaminées lors de rapports sexuels sans protection, après un contact vaginal ou anal, et parfois après une fellation. Le VIH se transmet très facilement par contact avec le sang et le VIH peut être transmis d'une personne à une autre lors d'une transfusion, lors d'une piqûre sur une seringue ou si deux personnes utilisent les mêmes instruments d'injection. Avec un traitement équilibré contre le VIH, la charge virale dans le sang diminue à tel point qu'il n'y a aucun risque de le transmettre lors de rapports sexuels. Lors d'incidents présentant un risque de contamination par le sang, tels que piqûres et coupures, le risque de contamination par une personne avec un traitement équilibré contre le VIH n'est pas aussi étudié et la contamination ne peut être totalement exclue. Le VIH peut être transmis par une mère à son enfant lors de la grossesse, l'accouchement et l'allaitement. Si l'infection du VIH chez la mère est connue, il est possible de pratiquement éradiquer les risques de transmission à l'enfant par traitement et en renonçant à l'allaitement.

Quand le VIH ne se transmet-il pas ?

Le VIH ne se transmet pas par le fait de prendre quelqu'un dans ses bras, par les baisers ou par les caresses. Le virus ne se transmet pas par les larmes, l'urine, les matières fécales, les vomissures ou le mucus nasal, s'ils ne sont pas mélangés à du sang. Le sang sur une peau intacte ne présente pas non plus de risque de transmission.

Droits

Selon la loi sur la protection contre les maladies transmissibles, un test de dépistage, une visite en permanence spécialisée et le traitement du VIH sont gratuits.

Vous avez également le droit de recevoir de l'aide psychosociale, qui peut être nécessaire pour gérer la maladie. Votre médecin vous conseillera sur la façon d'éviter d'exposer autrui aux risques de transmission.

Activité professionnelle

Une infection par le VIH ne conduit généralement pas à des restrictions de votre activité professionnelle ou de vos études.

Grossesse et allaitement

Vous pouvez obtenir de l'aide afin que vous et votre partenaire puissiez avoir un enfant avec le minimum de risques de transmission du virus à votre enfant. Pour protéger l'enfant, une femme enceinte porteuse du VIH doit en informer les services de soins et de la santé au début de sa grossesse afin que des mesures préventives puissent être prises. Les femmes porteuses du VIH ne doivent pas allaiter.

Enfants atteints du VIH

Le parent/tuteur et l'enfant obtiendront du médecin traitant des informations sur la protection contre les maladies infectieuses adaptées à l'âge de l'enfant et au fur et à mesure que l'enfant grandit. Les enfants porteurs du VIH, ont le même droit aux actions sociales en faveur de l'enfance et à l'école que les autres enfants, mais ils peuvent avoir des besoins particuliers à prendre en considération. Le médecin épidémiologiste ou le médecin traitant peuvent informer l'établissement scolaire de l'enfant si les parents/tuteurs sont d'accord. Lorsque l'enfant commence l'école, le service de médecine préventive scolaire devrait être informé.

Préservatif lors de contact vaginal, anal et lors de fellation

Le préservatif est un bon moyen de se protéger contre le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Lorsque votre traitement contre le VIH est équilibré, vous n'êtes pas dans l'obligation de porter un préservatif lors de rapports sexuels, mais il est tout de même recommandé pour se protéger contre d'autres infections sexuellement transmissibles.

Le sang doit être toujours considéré comme matière infectieuse

- *Toute personne qui peut entrer en contact avec votre sang lors du traitement de plaies ou blessures doit utiliser des gants.*
- *Si une personne entre en contact avec votre sang, par ex., si votre sang entre dans une plaie ou par piqûre ou coupure, vous devez informer cette personne que votre sang est contaminé par le VIH et qu'elle doit immédiatement consulter un service de maladies infectieuses/service d'urgence de maladies infectieuses.*

Règles de conduite à respecter pour ne pas contaminer quelqu'un d'autre

Le VIH est une maladie dangereuse pour la société d'après la loi sur la protection contre les maladies transmissibles. Vous êtes tenu(e) de faire ce que vous pouvez afin de ne pas transmettre le VIH à une autre personne. Si un risque se présentait, vous êtes tenu(e) d'en informer l'autre personne de votre maladie. Vous trouverez les règles de conduite plus loin sur la page afin d'éviter la transmission du virus basées sur les domaines concernés par la loi. La plupart des règles concernent les personnes porteuses du VIH tandis que d'autres dépendent de votre situation et peuvent changer avec le temps. Votre médecin est chargé de décider des règles de conduite que vous êtes tenu(e) de suivre.

1. *Vous ne pouvez pas faire de dons de sang, de sperme, d'ovules, d'organes ou de tissus en vue d'une transplantation.*
2. *Si vous utilisez des seringues/autres instruments d'injection à des fins médicales, vous ne pouvez laisser d'autres personnes s'en servir.*
3. *Si vous utilisez des seringues/d'autres instruments d'injection pour la consommation de stupéfiants ou autres, vous ne devez pas laisser d'autres personnes s'en servir. Vous ne pouvez non plus utiliser le même récipient de mélange. Tout équipement utilisé lors d'une injection doit être jeté afin d'éviter tout risque de transmission à d'autres personnes.*
4. *Lorsque vous consultez un centre de soins ou de soins dentaires, vous devez informer le personnel que vous portez une « infection transmissible par le sang » lors de soins durant lesquels le personnel peut se piquer et se couper, par exemple, lors d'interventions chirurgicales. Pour les examens courants et plus simples dans un centre de soins et de soins dentaires, vous n'avez pas besoin d'informer le personnel et cela vaut aussi pour les prises de sangs et les injections.*
5. *Ne partagez pas avec d'autres personnes les articles de toilette comme les rasoirs*
6. *Vous devez vous rendre aux visites de contrôle que votre médecin traitant estime nécessaires.*

Si vous avez reçu des règles de conduites que vous estimez inadaptées, vous pouvez contacter le médecin épidémiologiste de votre département/votre région.